



Compte Rendu

CCE du 24 janvier 2012

Cette réunion du CCE avait 3 points à son ordre du jour :



- La création d'une filiale travaux à l'INFRA ;
- Le plan sénior ;
- Le projet de déménagement de la SNCF.

Plus de 1000 cheminots auront répondu à l'appel unitaire des organisations syndicales, proposé par la CGT, pour exprimer leur opposition à la création d'une filiale travaux.

Devant le passage en force de la direction, l'ensemble des élus du CCE ont quitté la séance.



Création d'une société de travaux au sein de la branche INFRA au CCE du 24 janvier 2012.

La direction de l'entreprise a soumis, à la consultation des élus, la création d'une société de travaux au sein de la branche Infra. Une première présentation avait été faite en séance plénière du CCE le 14 décembre 2011.

Devant le manque évident d'éléments concrets nous permettant de prendre position sur un dossier aussi important pour l'avenir de la filière Equipement, la délégation CGT avait demandé le report de la consultation après que la commission économique du CCE se soit réunie pour débattre du projet. Nous avons été suivis par l'ensemble des fédérations représentatives, ce qui a contraint la direction à revoir sa copie.

Le dossier présenté le 24 janvier 2012 n'apporte aucune modification à la version initiale aussi bien sur le fond que sur la forme. En effet, Mr Izard s'est contenté de justifier la position de l'entreprise dans une recherche effrénée de rentabilité financière, tout en orientant les métiers vers une mobilité accrue pour faire face à un accroissement sans précédent du volume de travaux, pour s'adapter avec plus de souplesse aux fluctuations de charges en localisation et en volume et intensifier le recours à la sous-traitance.

Alors que le système monté par RFF et SNCF GID, a conduit le ferroviaire dans la spirale économique du moins disant social, et l'état du réseau est encore plus catastrophique qu'avant la convention de gestion. Après avoir laminé les moyens de production à l'infra-pole et à l'infra log, en imposant le référentiel « IN 2974 », en voulant imposer la nouvelle réglementation travaux « S9 », en voulant sortir les « ABE » de l'équipement, en intensifiant le travail de nuit, la direction Infra contribue au démantèlement de la filière pour conduire son projet et soumettre les salariés à la convention collective du « BTP ». Pour la CGT, il n'y a aucune pertinence économique et sociale à vouloir créer cette société de travaux. La direction de l'entreprise se positionne sur les attentes de RFF et non d'une manière conquérante sur les marchés à venir pour la remise en état du réseau.

Dans ce contexte, et face à la position dogmatique de la direction Infra, toutes les fédérations, sur proposition de la CGT, ont livré une déclaration unitaire réaffirmant leur opposition à ce projet et exigeant son retrait. A l'issue de la déclaration, la CGT a quitté la séance pour rejoindre les camarades rassemblés en masse devant le siège de Mouchotte.



Plan d'action senior : pour ne pas payer de pénalité !

Un décret oblige les entreprises de plus de 50 salariés à présenter un plan en faveur de l'emploi des salariés âgés, sous peine d'être pénalisée à hauteur de 1% de la masse salariale.

Celui-ci est peu contraignant puisque l'employeur n'a pas d'obligation de résultat. Il peut adopter unilatéralement un plan d'actions, au lieu de procéder par la négociation et c'est le chemin que la direction a décidé de suivre, comme en 2009.

En effet, un accord et donc la négociation auraient pu permettre d'engager un processus de réflexion et d'action s'inscrivant dans la durée.

Il y a urgence à sécuriser **tous les moments** de la vie active jusqu'à l'âge d'ouverture des droits à pension.

La CGT a rappelé qu'elle a été à la pointe du combat contre ce recul de société imposé par un gouvernement aveugle et sourd aux mobilisations massives de 2010, rappelant que la question du financement de la protection sociale, dont les retraites, appelle une politique de l'emploi d'une tout autre dimension que les mesures relatives à l'emploi des seniors.

Pour la CGT, deux domaines d'actions auraient dû être incontournables et à la base du plan séniors :

- L'amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité ;
- Le développement des compétences, des qualifications, de la reconnaissance de l'expérience acquise et l'accès à la formation.

Le quotidien des réorganisations de travail influe sur la pénibilité et par conséquence sur celles des cheminot(e)s.

Sur la reconnaissance de la pénibilité, la délégation a insisté sur la reprise des négociations dans les métiers qui rentrent dans les 22 critères de 2008 : Agents LT (Ligne Téléphonique) ; les surveillants de travaux ; les assistants DPX dans les emplois repères concernés ; au commercial voyageurs et aux services communs...

Nous ne pouvons concevoir de telles inégalités de traitement pour les cheminot(e)s.

Sur le développement des compétences, des qualifications, de la reconnaissance de l'expérience acquise et l'accès à la formation, la délégation CGT a rappelé ses principes. La formation professionnelle doit participer au développement professionnel et personnel du salarié quelque soit son niveau hiérarchique. La réponse aux objectifs de l'entreprise et l'adaptation à la stratégie de celle-ci ne devant venir que dans un second temps.

D'autres éléments du plan font ressortir la faiblesse de celui-ci puisqu'à aucun moment on y fait mention des agents soumis à l'arrêté d'aptitude, qui défie toutes prévisions et objectifs.

De plus, nous apprenons qu'un imprimé « fin de carrière » sera mis en place à destination des agents, deux ans avant l'âge d'ouverture des droits à pension !

La CGT ne peut en aucune façon cautionner ce « sondage » auprès des cheminot(e)s sur leur date de départ en retraite dont le processus est statutaire, d'ailleurs il n'y aura aucune obligation de répondre à cet imprimé !!

Même si l'allongement de la vie professionnelle devient une réalité, la CGT a combattu et continuera de le combattre, puisqu'il se traduira mécaniquement par une explosion du chômage des jeunes et de la précarité. Le droit à la retraite est un élément de redistribution des richesses produites au profit des salariés. En France, ces 30 dernières années, l'écart n'a cessé de se creuser entre les plus riches et les plus démunis.

C'est pour toutes ces raisons que la délégation CGT a émis un avis défavorable pour cette consultation. L'UNSA, SUD-Rail et la CFDT ont également émis un avis négatif.



Information sur l'évolution du dossier Schéma directeur tertiaire relatif au projet de déménagement du siège de la SNCF.

Il s'agissait de la deuxième information sur le Schéma directeur tertiaire, après celle du 13 septembre 2011. La direction confirme le choix du site appelé « Landy France », à Saint Denis, pour le projet de déménagement du siège de la SNCF et des services centraux, et celui de Lyon Part Dieu pour une décentralisation de la branche Proximité.

Sans revenir sur les raisons économiques qui motivent la décision de ces déménagements, la CGT considère qu'ils s'inscrivent dans une transformation stratégique puisque c'est la dimension Groupe qui guide cette évolution. Le siège de la SNCF se transformerait en siège du Groupe SNCF dans un campus à l'image de la DB.

Les conséquences de cette évolution, et notamment la création d'une direction Cohésion sociale et ressources humaines du Groupe, comportent encore des interrogations chez les cheminots impactés. C'est pourquoi la CGT a demandé que la commission encadrement du CCE se réunisse sur ce sujet.

Autre aspect du dossier, au moins 350 effectifs parisiens seraient délocalisés à Lyon dans le quartier de la Part Dieu. L'agglomération lyonnaise étant, pour la direction, une vitrine des activités du groupe. La CGT a rappelé que de son point de vue le site de Lyon est aussi un laboratoire de détérioration sociale, à Kéolis où les accords locaux ont été remis en cause dans les transports en communs lyonnais, et sur le TER de l'Ouest Lyonnais où la direction régionale de la SNCF impose l'organisation en équipement agent seul.

Alors que la direction de la SNCF porte comme un des objectifs de ce schéma directeur tertiaire, l'amélioration des conditions de travail à laquelle la CGT ne peut que souscrire. Les actes devront impérativement suivre les intentions et les cheminots devront être impliqués avec leurs instances du personnel. **La CGT a insisté particulièrement sur la place des CE concernés, sur lesquels l'impact des mouvements d'effectifs sera loin d'être négligeable. Enfin, sur un dossier d'une telle envergure dont les conséquences ne sont pas toutes identifiées à ce jour, la CGT a demandé la réunion de la commission économique du CCE.**